



COMMUNE DE CARS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 29 aout 2024 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoirs (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

QUORUM : OUI

Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et Mme Nicole DELAUGE secrétaire de séance signent le PV.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

1. Délibération pour paiement des frais d'avocat affaire SMICVAL

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Considérant que par délibération du 25 janvier 2024, cf. délibération N°25012024-09, il a été décidé par le Conseil municipal de :

- Négocier amiablement dans le cadre d'une procédure de médiation ou dans un process de transaction avec le SMICVAL une application différée du modèle de collecte en « apport collectif » après les élections municipales de 2026 ;
- En cas d'échec, solliciter l'abrogation de la délibération du 6 septembre 2022 en tant qu'elle fixe un modèle de collecte en apport collectif pour la commune alors que les conditions de l'alinéa IV de l'article R2224-24 du CGCT ne sont pas réunies ;
- En cas de rejet de ce recours administratif, saisir le tribunal administratif de Bordeaux d'un recours en annulation contre la décision de rejet opposée au recours administratif.

Considérant que par délibération du 29 février 2024, cf. délibération N° 29022024-04, il a été décidé par le Conseil municipal de :

- mandater la SELARL Caroline LAVEISSIERE, représentée par Maître Caroline LAVEISSIERE avocat à la cour;
- fixer le coût de la rémunération de la SELARL Caroline LAVEISSIERE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition d'honoraires de Maître Caroline LAVEISSIERE, et de mandater son paiement. Ces frais sont mutualisés puisque partagés par les 48 communes engagées dans la procédure.

La facture N°3640 donne un cout global de 3600€ TTC qui doit donc être divisé par 48 soit $3600/48 = 75€$.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement mutualisé des honoraires de Maître Caroline LAVEISSIERE en charge de porter le recours contre la suppression de la collecte en porte à porte. Le cout supporté par la commune de CARS est de

soixante-quinze euros (75 €). Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

2. Délibération pour choix du fournisseur et achat de panneaux pour adressage

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Le Conseil Municipal a délibéré en avril 2024 pour définir le nouvel adressage de la commune cf. délibération 23042024-05. Nous avons délibéré à nouveau en mai et en juin pour apporter des modifications à la liste nominative des voies. Cette liste a été transmise à la BAN (Base Adresse Nationale).

Nous devons engager les travaux d'implantation des panneaux sur la voirie et effectuer la distribution des « numéros » aux habitants. Nous avons reçu plusieurs devis pour la réalisation et la mise en place de ces panneaux. Deux types de panneaux de rue ont été retenus dans un premier temps : des panneaux en émail et des panneaux en aluminium laqués. Les numéros des habitations seront en aluminium laqué. Il s'avère que la différence de prix est importante entre les panneaux émaillés et ceux réalisés en aluminium. Deux fournisseurs proposent la pose des panneaux, le troisième ne la propose pas.

Les devis ont été faits sur la base de 804 numéros de dimensions 150mm X 100mm et 184 panneaux de rue de 450mm X 250mm.

Entreprises	Devis	Cout en € HT	Cout en € TTC
GIROD	103848-6	38 810,04	46 572,05
PROZON	42977	24 433,00	29 319,59
SERI	40052664	28 478,00	34 173,60

Attention :

- PROZON propose un devis sans pose, l'entreprise DUMAS TP chiffre la pose à 16 848 € TTC.
- GIROD propose uniquement des panneaux en émail et la pose pour 18 216 € HT
- SERI propose des panneaux en aluminium et la pose pour 12 600 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERI, les panneaux en aluminium présentent une très bonne tenue au vieillissement et coutent deux fois moins cher. Les panneaux en aluminium sont ceux utilisés par la grande majorité des communes et sont utilisés pour la signalisation routière.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition commerciale de l'entreprise SERI pour un cout de 28 478,00 € HT soit 34 173,60 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

3. Délibération pour changement de nom d'une impasse pour adressage

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Monsieur le Maire explique qu'une modification est apportée au nouvel adressage.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification de dénomination suivante :

- Impasse de la Vigneronne devient Impasse Jacques AUBERT
M. Jacques AUBERT a occupé un poste de Maire Adjoint au sein du Conseil Municipal de CARS durant plusieurs mandats. Il s'est fortement investi dans la vie communale et notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE et APPROUVE ce changement de dénomination ;
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4. Délibération pour choix du fournisseur et achat du broyeur

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Le tracteur de la commune a été volé le 20 mai dernier. Il a été vandalisé (vol des roues avant, casse des vitres...etc.). Le broyeur qui était attelé a été volé. Nous avons récupéré le tracteur fin juillet après réparation et nous devons aujourd'hui remplacer le broyeur. Plusieurs devis ont été demandés, un chez AGRIVISION (GUENON) agent John DEERE et à l'établissement BOUE FRERES.

Entreprises	Type Broyeur	Cout en € HT	Cout en € TTC
AGRIVISION	ALPEGO TL31-180	9000,00	10 800,00
BOUE FRERES	PERFECT ZW-180	11 500,00	13 800,00

Monsieur le Maire propose de choisir le Broyeur ALPEGO :

- Cout moins élevé pour des caractéristiques semblables cf. annexe ;
- Equipement proposé et conseillé par l'agent John DEERE, la marque de notre tracteur de 100 ch.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition commerciale d'AGRIVISION pour un montant de 9 000,00 € HT soit 10 800,00 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

5. Délibération pour choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien des routes 2024

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Monsieur le Maire rappelle que nous avons délibéré lors du Conseil Municipal du 25 juin cf. délibération N° 25062024-02 pour lancer le Marché A Procédure Adaptée.

Le Rapport d'Analyse des Offres formulaire OUV8 daté du 31 juillet 2024 donne la liste des offres reçues des entreprises suivantes : MOTER, COLAS, VRD AQUITAIN et ATLANTIC ROUTE.

La sélection a été menée selon des critères de valeur technique représentant 40% et de valeur financière représentant 60% de la valeur totale. Les entreprises ont la même note pour l'aspect technique. Pour l'aspect financier c'est l'entreprise COLAS France qui obtient la meilleure note.

Notre Maître d'œuvre ECTAUR nous propose de choisir l'entreprise COLAS France la mieux classée.

Le montant du cout des travaux proposé par COLAS France est de 73 890,38 € HT soit 88 668,46 € TTC.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition financière de l'entreprise COLAS France pour la réalisation des travaux de routes 2024 pour un montant de 73 890,38 € HT soit 88 668,46 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

6. **Délibération pour la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE**

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

- VU le courrier de la Préfecture en date du 15 mai 2023 où le Préfet nous fait connaître le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE,
- VU la délibération du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE en date du 4 juillet 2024 actant la dissolution au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE au 31 décembre 2024,
- PREND ACTE que les communes devront valider, dans un 2^{ème} temps les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat. Un accord unanime devra être trouvé sur le devenir des biens mobiliers et immobiliers, du personnel, de l'actif et du passif financiers et des archives.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat.

2. **Informations**

➤ **DIA**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310024J0010	24/06/2024	Non préempté
DIA03310024J0011	24/06/2024	Non préempté
DIA03310024J0012	24/06/2024	Non préempté
DIA03310024J0013	27/06/2024	Non préempté

➤ **Avancement projet ECOLES**

La classe d'Audrey ainsi que la garderie sont terminées et aménagées, prêtes à accueillir les élèves. La cuisine a besoin de temps supplémentaire, une dizaine de jours sera nécessaire pour la reprise de l'activité. Les WC seront opérationnels vendredi 30 août 2024. Le reste du bâtiment de l'école primaire, le bureau de la directrice, la 3^{ème} classe, la salle informatique

seront terminés pour la Toussaint. Les repas seront pris dans la salle des fêtes le temps de remettre en état la cuisine du réfectoire.

Les travaux de l'école maternelle débuteront lorsque l'ensemble du bâtiment de l'école primaire sera opérationnel et mis à disposition. Il est demandé au Maître d'œuvre de fournir un planning des travaux consolidé et margé afin d'éviter les errements connus sur la fin de la première phase.

➤ **Travaux toiture de la salle des fêtes**

La toiture (partie ancienne) sera refaite au mois de septembre.

➤ **Impacts des travaux de l'école sur la rentrée scolaire**

Voir ci-dessus avancement projet Ecoles.

3. Les Commissions

4. Questions diverses

Il faudrait revoir les contrats d'assurance des bâtiments suite aux travaux qui ont été effectués sur les bâtis de la MAM, du foyer et des écoles, il faut peut-être revaloriser les bâtiments.

Comité des fêtes :

➤ Bilan de la fête fait par le Comité des fêtes : Nous avons bien travaillé le dimanche et le lundi.

➤ Moules frites : le dimanche 15 septembre 2024.

Bilan de l'avancement du Pick up de la poste (M. Mathieu DELOMIER) : l'artisan devrait venir début septembre pour installer les casiers.

Mettre les panneaux « attention vendanges » de l'AMG à partir du 15 septembre aux endroits habituels (voir Alexandre).

Monsieur le Maire, Mme Laure BOUCAUD rappellent des cas de conflit entre voisins de plus en plus fréquents. Le « mal vivre ensemble » surgit parfois par manque de communication ou de tolérance. Nous demandons aux propriétaires d'animaux de ne pas les laisser divaguer dans le voisinage, de faire preuve de bon sens dans le partage de l'espace communal...etc... Heureusement certains hameaux organisent des repas de quartier (La Sauvetat, Prends Gardes, ...) ils sont souvent des moments d'échanges conviviaux et de communication et surtout de compréhension mutuelle.

Monsieur le Maire rappelle que le hameau du GAROUSSAT nécessite des travaux de drainage des eaux pluviales une réunion d'information doit être organisée en septembre pour prévoir ces travaux avec Maitrise d'Œuvre sur le budget 2025.

Fin de la séance à 20 h 48.

Signature du Maire

Signature du ou de la secrétaire

ANEXE

LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)

